



Avis n° 2017/05-01
relatif à l'accréditation de l'École nationale supérieure
des sciences agronomiques de Bordeaux Aquitaine
(Bordeaux Sciences Agro)
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé

Ecole

École nationale supérieure des sciences agronomiques de Bordeaux Aquitaine

Nom de marque / d'usage : Bordeaux Sciences Agro

Établissement public administratif sous tutelle du ministère chargé de l'agriculture

Académie : Bordeaux

Site : Bordeaux (33175 Gradignan)

Données certifiées

*Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admissions, droits d'inscription etc...) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'école** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>*

Suivi des accréditations précédentes

Avis n° 2013/07-06 ; 2010/12-03

Objet de la demande d'accréditation

Dossier A : renouvellement de l'accréditation à délivrer le titre d'ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des sciences agronomiques de Bordeaux Aquitaine en formation initiale sous statut d'étudiant, d'apprenti et en formation continue

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-09,
- Vu la demande présentée par l'École nationale supérieure des sciences agronomiques de Bordeaux Aquitaine,
- Vu le rapport établi par Georges SANTINI (membre de la CTI et rapporteur principal), Isabelle AVENAS PAYAN (membre de la CTI), Jean NOCQUET (expert), Alfred MARQUIS (expert international), Thomas KARMANN (expert élève ingénieur) et présenté lors de la séance plénière du 16 mai 2017,

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le présent avis :

Présentation générale

Bordeaux Sciences Agro (BSA) est un EPA du ministère de l'agriculture, seul établissement « agro » de la région Nouvelle-Aquitaine. Le contrat sera renouvelé en 2018.

Anciennement intitulée « Ecole nationale d'ingénieurs des travaux agricoles de Bordeaux (ENITA Bordeaux) », elle a été créée par le décret 63-637 du 28 juin 1963 sous forme d'établissement public national à caractère administratif. L'intitulé actuel lui a été donné par le décret 2011-1706 du 30 novembre 2011 (Avis CTI n°2012/01-05).

Bordeaux Sciences Agro a pour mission de dispenser des formations conduisant aux diplômes d'ingénieur et de master, ces derniers en co-accréditation, dans les différents domaines de l'agriculture et plus particulièrement de la filière viticole et vinicole.

Bordeaux Sciences Agro propose une formation d'ingénieur en trois ans conduisant au titre d'ingénieur diplômé de Bordeaux Sciences Agro (sans spécialité mentionnée), en formation initiale sous statut d'étudiant, d'apprenti et en formation continue

Les formations de master sont co-accréditées avec l'Université de Bordeaux (trois mentions), l'Université Bordeaux III (une mention) et avec Montpellier Sup Agro (mention « Sciences et techniques de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement »).

L'école est également positionnée sur un Mastère Spécialisé® de la CGE : « Gestionnaire de domaines viticoles » et sur une licence professionnelle « Valorisation, animation et médiation des territoires ruraux » avec l'Université Bordeaux III et un lycée agricole (EPLEFPA de Dordogne).

De par la nature de la formation la majeure partie des diplômés de Bordeaux Sciences Agro est employée dans le secteur de l'agriculture pour y exercer des fonctions d'ingénieur de conseil, d'études et de recherche et développement, ingénieur de production agricole, du paysage et de l'aménagement et des services connexes à la production (qualité, contrôle).

La stratégie de l'école consiste à travailler son évolution dans son environnement partenarial, développer l'international et le développement durable, l'innovation et l'entrepreneuriat et son lien avec l'apprentissage.

BSA est un des 12 établissements du réseau du ministère de l'agriculture matérialisé par l'EPCS « Agreenium » PRES thématique créé en 2009 dont la mission est de promouvoir l'offre de recherche et de formation supérieure agronomique française. La loi du 13 octobre 2014 a mis en place l'Institut Agronomique Vétérinaire et forestier de France (IAVFF) qui reprend les missions d'Agreenium en en élargissant le périmètre.

Le positionnement de l'école dans le site universitaire bordelais reste structurellement isolé même si les relations sont bonnes avec l'Université de Bordeaux et avec l'Institut Polytechnique de Bordeaux. Après une tentative d'association à l'IP Bordeaux, BSA préfère envisager un rapprochement avec l'Université de Bordeaux en privilégiant l'aspect recherche.

BSA est membre de la ComUE d'Aquitaine.

Caractéristiques globales

Bordeaux Sciences Agro rassemble un effectif de 157 personnes dont 46 enseignants et enseignants chercheurs permanents, 77 personnels administratifs et techniques de support et 18 personnels de support à la recherche et au transfert. L'appartenance de l'école au réseau de l'IAVFF et ses multiples partenariats avec d'autres établissements sur site et du réseau lui permettent de développer sa spécificité et de se positionner en leader en région de Nouvelle Aquitaine.

Il est implanté sur la Commune de Gradignan sur le domaine universitaire « Pessac-Talence-Gradignan » : il y dispose d'un campus de 17 ha comptant 11000 m² de locaux. Par ailleurs, l'école a acquis en 1999 un domaine viticole de 23 ha, classé en appellation Pessac-Léognan, situé sur la commune de Mérignac. Ce dernier bénéficie d'équipements très modernes qui en assurent un fonctionnement efficace et très rentable et qui contribuent à donner à ce site des potentialités de formation très appréciées des élèves.

Le budget consolidé de Bordeaux Sciences Agro, établissement qui ne dispose pas encore des « Responsabilités et compétences élargies », est de l'ordre de 15 M euros pour un budget de fonctionnement de 7 118 K euros dont 65 % sont des ressources propres. La masse salariale de l'établissement (postes ministère de l'agriculture 7664 K euros et ressources propres 2800 K euros) est de l'ordre de 10500 K euros. Les composantes principales des ressources propres sont les revenus de la résidence (environ 1000 K euros), le domaine viticole (1000 K euros), le laboratoire informatique (production de logiciel de gestion – 850 K euros) et la formation continue 454 K euros.

Sur les bases budgétaires fournies par l'école le coût de revient annuel de formation d'un étudiant est de 11 361 euros (hors recherche).

Évolution de l'institution

En 2011, dans le cadre de l'habilitation périodique des écoles des académies du sud-ouest, la CTI a prononcé un avis favorable au renouvellement de l'habilitation de l'école à délivrer le titre d'ingénieur sous statut étudiant et apprenti (première habilitation en 2008) : pour 6 ans à compter du 1^{er} septembre 2011 pour la formation initiale sous statut étudiant et la voie de la formation continue et pour 2 ans seulement pour la voie de formation sous statut d'apprenti.

En 2013 (Avis n°2013/07-06), la CTI a émis un avis favorable au renouvellement pour 4 ans de l'habilitation à délivrer le même diplôme par la voie de l'apprentissage.

Par les deux avis émis en 2011 et 2013 la CTI a constaté que l'école poursuivait un bon développement sur le site bordelais et avait mis en œuvre une stratégie tendant à renforcer son identité et sa notoriété parmi les écoles d'agro.

A l'occasion de ces deux audits, un grand nombre de recommandations avaient été formulées : L'école a pour une large part pris en compte celles-ci. Sur un plan opérationnel des efforts ont notamment été consentis pour améliorer la lisibilité du cursus sans contrarier les objectifs de formation généraliste de l'école, pour mieux sensibiliser à la recherche et pour renforcer l'international.

Ces efforts devront être poursuivis pour développer la démarche compétences, poursuivre la mise en œuvre conforme des ECTS et adapter les enseignements de la formation sous statut d'apprenti à l'approche inductive.

Au cours de ces dernières années il a été constaté que l'école s'est renforcée au plan de l'organisation et de sa place dans le paysage bordelais et dans le concert des écoles d'agro. Une direction compétente, dynamique et volontaire et qui a trouvé un fonctionnement efficace avec plusieurs partenaires, a conduit l'école selon un développement positif.

BSA n'a toujours pas résolu son ou ses associations qui auraient pu lui donner une taille, une visibilité et une place encore plus importante d'autant que sa situation en région Nouvelle-Aquitaine constitue une opportunité. La mise en route d'une nouvelle réflexion stratégique portant sur l'horizon 2020 devrait traiter cette question.

Le dispositif développé par l'école pour préparer, encourager et accompagner les entrepreneurs est bien conçu et organisé. Il fonctionne bien d'autant que les emplois dans le secteur agro-agri sont naturellement très marqués par le conseil et les études tendant ainsi à éloigner les diplômés de l'entreprise. Cette initiative qui montre ses succès est à souligner.

Formation d'ingénieur diplômé

Mots clés de la formation définis par l'école

Pluridisciplinarité, Expertise agrotechnique, Agroécologie, Managers d'entreprise, Sciences de l'ingénieur, Nouvelles technologies

Le domaine de formation choisi est l'agri-agro, domaine dans lequel Bordeaux Sciences Agro vise à former des généralistes. Le diplôme est accessible sous statuts étudiant et apprenti. La formation est organisée sur 6 semestres en deux séquences : trois semestres de tronc commun et trois semestres comportant des enseignements d'options qui correspondent aux nombreux métiers ou types d'activités de la filière :

- pour les étudiants, 12 options en S9 après 6 pré-spécialisation en S8.
- pour les apprentis, 7 options en S9 (dont 6 mixtes étudiants – apprentis)

Sous statut d'apprenti, la formation comporte 59 semaines académiques au sein de BSA et 5 en CFA Agricole associé. Le parcours de formation en entreprise comporte 4 semaines à l'étranger. Les séquences en entreprise sont assez déséquilibrées : 29 semaines durant les 3 premiers semestres puis 62 durant les 3 derniers.

L'école a organisé la possibilité pour les étudiants d'effectuer la dernière année sous contrat de professionnalisation.

Au travers de son processus « Liaison Formation Recherche » Bordeaux Sciences Agro développe l'exposition et l'attractivité de la recherche pour les étudiants. Un module « Démarche scientifique » matérialise entre autres ce processus en parallèle avec l'encouragement à participer à un stage de recherche en 2^{ème} année ou 3^{ème} année.

Si l'école a clairement des longueurs d'avance dans le développement de la culture entrepreneuriale et de bons résultats, elle n'est pas moins consciente des progrès à accomplir. C'est ce qui guide son action dans l'orientation et ses choix pédagogiques futurs.

Ainsi Bordeaux Sciences Agro, via son processus « Conception du ruban pédagogique », souhaite développer chez les enseignants les méthodes et outils pour susciter un niveau supérieur de créativité et d'innovation chez les étudiants.

L'école s'intéresse aussi aux ressources pédagogiques innovantes telles que les « serious games » et les MOOCs orientés sur l'économie de l'innovation.

Enfin elle a soin de développer et renforcer les liens avec les entreprises et des réseaux autour de l'innovation qu'elle matérialise en accueillant des cellules de transfert et le Pôle de compétitivité Xylofutur sur le campus et en participant à la chaire d'entreprises « Agriculture numérique » en partenariat avec Montpellier Sup Agro.

Synthèse de l'évaluation pour l'école

Points forts

- Environnement dynamique du « Campus »
- Stratégie claire basée sur les forces de l'école et des conditions environnementales propices
- Positionnement fort et original sur le secteur viticole – vinicole
- Soutien des collectivités
- Nombreuses options en 3^{ème} année ; liaison formation - emploi
- Activités de Recherche
- Entrepreneuriat
- Démarche qualité : ISO 9001 ; déploiement de la culture qualité

Et pour le cursus sous statut d'apprenti :

- Notoriété du diplôme en formation sous statut d'étudiant
- Soutien des entreprises et des branches professionnelles

Points à améliorer

- Renforcement des liens institutionnels avec les acteurs locaux
- Mobilité internationale entrante
- Notoriété nationale

- Lisibilité système de crédits ECTS, répartition des crédits dans les unités d'enseignement
- Concentration des activités de recherche
- Déploiement de la démarche compétences dans l'organisation
- Communication sur la CTI et le label EUR-ACE

Et pour le cursus sous statut d'apprenti :

- Pourcentage élevé de cours communs entre la formation sous statut d'étudiant et la formation sous statut d'apprenti
- Mise en évidence des compétences visées par les enseignements dans le syllabus
- Suivi des échecs pour non validation de l'anglais
- Elaboration d'un guide des enseignements spécifique à l'apprentissage et couvrant la totalité du cursus

En conséquence,

Premièrement, la Commission des titres d'ingénieur émet un avis favorable au renouvellement, pour la durée maximale de 5 ans à compter du 1er septembre 2017, de l'accréditation de l'École nationale supérieure des sciences agronomiques de Bordeaux Aquitaine à délivrer le titre suivant :

« Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des sciences agronomiques de Bordeaux Aquitaine »
en formation initiale sous statut d'étudiant et sous statut d'apprenti,
ainsi qu'en formation continue

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

Pour l'ensemble des formations :

- Réactualiser l'analyse stratégique en veillant à renforcer les liens institutionnels et partenariaux avec les autres acteurs du site et consolider ainsi la position de l'école dans la nouvelle région
- Constituer le conseil de perfectionnement et le faire fonctionner
- Poursuivre le développement de la mobilité sortante et renforcer la mobilité entrante diplômante
- Finaliser la réforme des semestres et parfaire la présentation des ECTS en lien avec les unités d'enseignements
- Etendre la participation de l'ensemble du personnel à la démarche qualité
- Déployer la démarche compétences dans l'ensemble de l'organisation
- Accroître l'impact recherche de l'établissement en revoyant la distribution de ses moyens
- Poursuivre les efforts de communication pour renforcer l'attractivité de l'école au plan national

Pour la formation par apprentissage

- Mettre en évidence dans le syllabus les compétences visées par les enseignements
- Veiller à assurer une part suffisante d'enseignements spécifiques correspondant à la démarche inductive

Deuxièmement, l'établissement adressera au département des écoles supérieures et de l'enseignement privé de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI, avant le 15 mai 2019, un rapport intermédiaire portant sur les mesures prises pour assurer une part suffisante d'enseignements spécifiques correspondant à la démarche inductive pour la formation délivrée sous statut d'apprenti et en contrat de professionnalisation pour la formation initiale sous statut d'étudiant.

Troisièmement, la Commission valide l'organisation et l'approche pédagogique spécifique au **Contrat de professionnalisation** mis en place dans l'école.

Quatrièmement, le label européen pour les formations d'ingénieur **EUR-ACE Master** pourra être attribué - sur demande de l'établissement à la CTI – au diplôme suivant :

« Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des sciences agronomiques de Bordeaux Aquitaine »

Délibéré en séance plénière à Paris, le 16 mai 2017.

Approuvé en séance plénière à Paris, le 13 juin 2017.



Le président
Laurent MAHIEU